

# METTRE EN PLACE UN COMPOSTEUR COLLECTIF



Adapté aux personnes habitant en logement collectif et en maison individuelle.

## LE PRINCIPLE

Le compostage de quartier consiste à partager un composteur, appelé pavillon, avec d'autres habitants, à proximité de chez soi. Une permanence par semaine permet de venir déposer ses déchets. C'est aussi l'occasion de rencontrer et de discuter avec ses voisins.

▷ **Six pavillons sont en fonctionnement à Orvault.** Pour savoir s'il en existe un dans votre quartier : ▷ [fiche 3 «Se lancer dans le compostage collectif»](#)

▷ **Votre quartier n'est pas équipé. Et si vous en mettiez un en place ?**

Vous pouvez lancer le projet avec des voisins en suivant les étapes ci-dessous.

## ÉTAPE 1 : QUI VEUT COMPOSTER ?

Il s'agit de rechercher des voisins de palier, d'immeubles intéressés pour former au départ un petit groupe. Une «enquête» peut se faire de vive voix ou à l'aide d'un [questionnaire de ce type](#), à diffuser dans les boîtes aux lettres :

### NOUVEAU DANS NOTRE QUARTIER : LE COMPOSTAGE PARTAGÉ !

Nous sommes plusieurs habitants des collectifs intéressés pour mettre en place un **pavillon de compostage partagé**.

Le principe est simple : une permanence d'1/2 h ou 1h par semaine permet à chacun de venir déposer ses déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café...). Le compost obtenu sera distribué aux participants pour nourrir les plantes d'intérieur ou de balcon.

**Si vous aussi, vous avez envie de participer, remplissez ce coupon et déposez-le dans la boîte aux lettres à l'adresse : .....**

- Nom & prénom :
- Téléphone :
- Mail :
- Adresse :
- Étage :    • N° de votre appartement :
- Nombre de personnes dans le foyer :

## 2<sup>E</sup> ÉTAPE : OÙ TROUVER DE L'AIDE ?

Une fois votre groupe constitué, contactez :

- **Compostri, association qui accompagne la mise en place du compostage partagé :**  
09 82 45 22 21 / [contact@compostri.fr](mailto:contact@compostri.fr) / [compostri.fr](http://compostri.fr)
- **Et en parallèle, la Ville d'Orvault, qui étudiera la faisabilité de votre projet et vous accompagnera dans les démarches à suivre :**  
02 51 78 31 09 / [sedd@mairie-orvault.fr](mailto:sedd@mairie-orvault.fr) / [orvault.fr](http://orvault.fr)

## 3<sup>E</sup> ÉTAPE : LES DÉMARCHES

- Réunion organisée par Compostri avec les habitants intéressés.
- Estimation du besoin (nombre de foyers, volume des déchets) pour adapter la taille du pavillon.
- Choix du lieu d'implantation du pavillon.
- Autorisation d'utilisation de l'espace public ou privé.
- Formation des habitants, organisation du groupe (permanences...), choix d'un référent, adhésion à Compostri...

## 4<sup>E</sup> ÉTAPE : LE GRAND JOUR

Installation collective du pavillon de compostage.

## 5<sup>E</sup> ÉTAPE : LE PAVILLON EST OUVERT !

- Permanences pour déposer vos apports :  
1/2 à 1 heure par semaine.
- Retournement (le contenu du bac des apports est transféré dans le bac de maturation, pour que le compost poursuive sa décomposition sans intervention) : 2 à 3 fois par an.



► *Installation du pavillon de compostage de la Reynière.*

Plus d'infos sur le compostage :

[orvault.fr/vie-pratique/environnement-et-dechets/dechets-et-compost](http://orvault.fr/vie-pratique/environnement-et-dechets/dechets-et-compost)

02 51 78 31 09 / [sedd@mairie-orvault.fr](mailto:sedd@mairie-orvault.fr)